

Nancy le 26 Septembre 1902

Bon bon cher ami,

Je regrette de n'avoir pu connaître plus tôt les intentions d'Eugène Gaudemert, au sujet de la thèse de G. Ripert, pour m'entendre avec lui et fournir un double emploi. Mais aujourd'hui mon travail est achevé et je ne puis songer à le reprendre. Je vous l'annonce demain. Il est bien vrai que c'est un acte d'attachement à propos des deux thèses de Scipion et de Ripert, et que dans la dernière il n'existe rien que la théorie générale de responsabilité qui me semble personnellement digne. Mais tout de même j'ai dû analyser cette thèse et je l'ai fait pas à pas, de sorte que j'ai bien en donne le compte rendu.

Je viens d'écrire à Eug. Gaudemert ce qu'il en est et je lui annonce que je lui envoie une preuve, dès

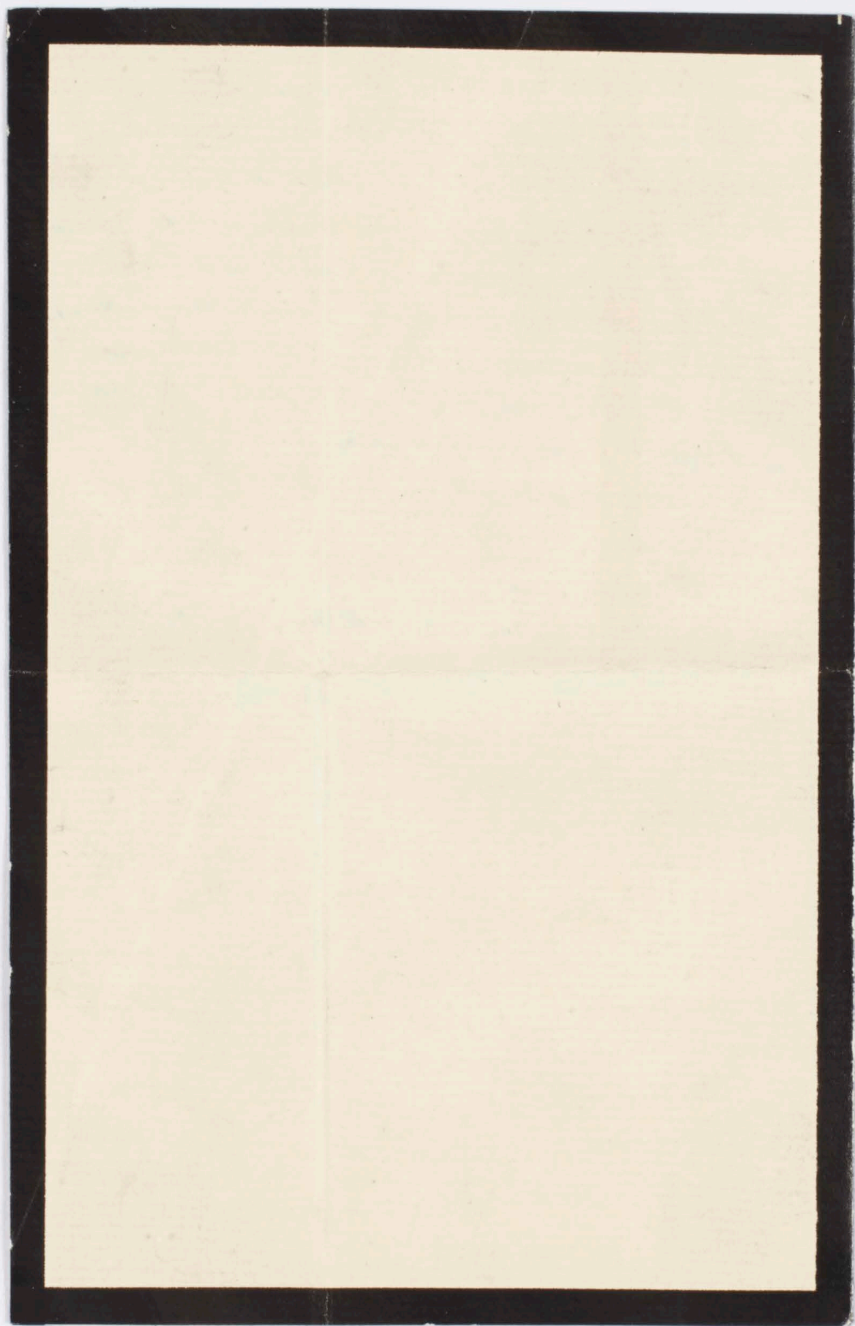
qu'il en avait & après cela il vena s'il  
vut par la Perm traversée  
un travail dirigé dans un autre sens,  
ou s'il préfère payer en compte rendu  
pour un autre usage du moment qu'il  
n'a pas encore commencé il n'y a guère  
de demi-mesure. Je suis persuadé seulement  
en remettant à l'impression mon  
gros qui se sera envenimé demain  
de vouloir bien demander qu'on m'envoie  
des épreuves en plusieurs exemplaires  
dont je puisse adresser l'un à Gaudemur.

Je suis très-étonné de ce que  
la fin de votre lettre semble  
m'annoncer une nomination de Boy à  
Paris. Ici on ne sait absolument rien  
de cela; et on ne connaissait pas même  
l'existence d'une candidature de ce côté.  
Il est vrai que M. Boy paraît pour 1834  
certain. Et quel titre est-il nommé? dans  
quelles conditions? Bien que la probabilité  
pour l'avoir! Il pourrait être  
important que ces renseignements fussent  
donnés sans retard à M. Paul Fourmieu,  
dont j'ai fait également la  
connaissance <sup>et ailleurs</sup> à Chalzy, et qui m'a  
parlé de vous avec beaucoup de sympathie.  
Il était disposé à profiter de la première

occasion pour passer de Genève à Nancy,  
s'il trouvait ici un enseignement et son  
concombre. Lui de haut roman qu'il donne  
à Genève lui est entièrement. Surtout  
il souhaite qu'il put être assuré de rester  
ici. Et puisqu'on prend l'habitude dans  
nos bureaux d'agir sans consulter personne,  
il me paraît utile que l'intéressé  
fut prévenu officieusement de l'occasion  
qui peut être saisie. Je ne sais d'ailleurs  
s'il est déjà parti à Genève. Il était encore  
à Chalzy hier.

Bien pa l'Levy si terminé en  
vous remerciant cordialement de votre

F. Geny



7 26 sept.

111



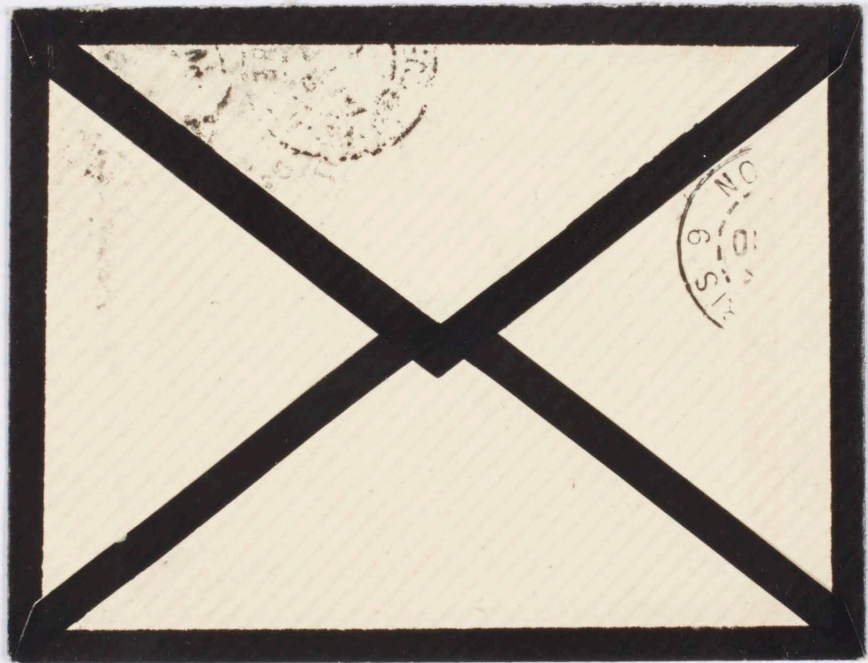
Monsieur R. Sallès,

Professeur à la Faculté de Droit,

14 rue Saint-Guillaume,

Paris





NO  
6-5-14